



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

Séance ordinaire du conseil de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue en la salle du conseil à Vaudreuil-Dorion le mercredi 23 mai 2012 à 19 h 30, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Robert Sauvé, à laquelle sont présents les membres suivants : le représentant de Coteau-du-Lac, Mario Cadieux, le maire d'Hudson, G. Michael Elliott, la mairesse des Cèdres, Géraldine T. Quesnel, le maire des Coteaux, Réal Boisvert, le maire de L'Île-Cadieux, Marc-André Léger, le maire de L'Île-Perrot, Marc Roy, la mairesse de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, Marie-Claude Nichols, le maire de Pincourt, Yvan Cardinal, la maire de Pointe-des-Cascades, Maryse Sauvé, le maire de Pointe-Fortune, Jean-Pierre Daoust, le maire de Rigaud, Réal Brazeau, le maire de Rivière-Beaudette, Patrick Bousez, le maire de Saint-Clet, Gilles Farand, la mairesse de Sainte-Justine-de-Newton, Patricia Domingos, la maire de Sainte-Marthe, Aline Guillotte, la mairesse d'office de Saint-Lazare, Brigitte Asselin, le maire de Saint-Polycarpe, Normand Ménard, le maire de Saint-Télesphore, Yvon Bériault, la maire de Saint-Zotique, Gaëtane Legault, la représentante de Terrasse-Vaudreuil, Valérie Kirkman, le maire de Très-Saint-Rédempteur, Jean Lalonde, le maire de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon, et le maire de Vaudreuil-sur-le-Lac, Claude Pilon.

Sont également présents messieurs le directeur général et secrétaire-trésorier, Guy-Lin Beaudoin, et le directeur général adjoint, Raymond Malo, ainsi que mesdames la directrice du greffe et du contentieux, Valérie Tremblay, la directrice de l'aménagement du territoire et de l'environnement, Annie Lévesque et la directrice des opérations, Nadine Ethier.

1. BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Monsieur le préfet souhaite la plus cordiale bienvenue aux membres du conseil et constate qu'il y a quorum.

12-05-23-01

Il est proposé par madame **Patricia Domingos**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'ouvrir** la séance à 19 h 39.

Proposition adoptée.

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

12-05-23-02

Il est proposé par monsieur **Gilles Farand**, appuyé par monsieur **Réal Boisvert** et résolu **d'adopter** l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. REMISE DE SUBVENTION

3.1. LA BOÎTE LUMINEUSE

Monsieur le préfet accueille madame Geneviève Lebel, présidente, et madame Francine St-Denis, trésorière de la Boite Lumineuse, afin de leur remettre une subvention au montant de cinq-mille-cent-soixante dollars (5 160 \$) pour les projections cinématographiques originales et diversifiées.

3.2. FONDATION DE LA MAISON TRESTLER

Monsieur le préfet accueille madame Louise Leblond-Vallée, directrice générale de Maison Trestler, afin de lui remettre une subvention au montant de deux-mille-soixante-trois dollars (2 063 \$) pour un festival d'été.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

3.3. L'AIGUILLAGE

Monsieur le préfet accueille madame Nathalie Blanchard, directrice de L'Aiguillage, afin de lui remettre une subvention au montant de cinq-mille dollars (5 000 \$) pour le projet d'hébergement en itinérance 24/7.

4. PROCÈS-VERBAUX

4.1. SUIVI DES RÉOLUTIONS DU CONSEIL

Monsieur le directeur général fait un bref suivi des résolutions adoptées au conseil.

4.2. PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 25 AVRIL 2012 : ADOPTION

12-05-23-03

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par madame **Géraldine T. Quesnel** et résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 25 avril 2012 tel que présenté.

Proposition adoptée.

5. PRÉSENTATION DES ORGANISMES ET INDIVIDUS

5.1. VEILLE NUMÉRIQUE : PRÉSENTATION DE MADAME JASMINE SHARMA

Ce point est reporté à une séance ultérieure.

5.2. ÉTATS FINANCIERS 2011

5.2.1. RÉOLUTION RELATIVE AUX ÉTATS FINANCIERS 2011

CONSIDÉRANT la préparation des états financiers 2011;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'apporter certaines modifications;

POUR CES MOTIFS,

12-05-23-04

Il est proposé par monsieur **Gilles Farand**, appuyé par madame **Gaëtane Legault** et résolu d'abroger la résolution numéro 11-05-25-12, n'ayant plus d'effet, d'utiliser l'ensemble du surplus accumulé des cours d'eau de cent-soixante-un-mille-trois-cent-quatre-vingt-quatorze dollars et douze cents (161 394,12 \$) pour faire face aux dépenses reliées aux cours d'eau au lieu de facturer les municipalités et de combiner les résidus des parties 3, 4 et 7 dans la partie 1.

Proposition adoptée.

5.2.2. RÈGLEMENT 195-2 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 195-1 (FONDS DE ROULEMENT) : AVIS DE MOTION

AVIS de motion est par la présente donné par monsieur **Jean Lalonde** qu'à une séance subséquente du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé « **Règlement numéro 195-2 modifiant le Règlement numéro 195** ».

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du Règlement numéro 195-2 a été remise aux membres du conseil selon les délais prescrits par la loi.



5.2.3. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIERS 2011, DU RAPPORT DES VÉRIFICATEURS EXTERNES (MADAME JOCELYNE POIRIER) ET DU RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ET SECRÉTAIRE-TRÉSORIER

Monsieur le préfet invite madame Jocelyne Poirier, comptable de la firme Goudreau Poirier inc., pour la présentation du rapport des vérificateurs externes quant aux états financiers 2011.

Monsieur le directeur général fait le dépôt du rapport du directeur général et secrétaire-trésorier quant aux états financiers 2011.

12-05-23-05

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par monsieur **Mario Cadieux** et résolu **de procéder** à huis clos à 20 h 15.

Proposition adoptée.

12-05-23-06

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par madame **Marie-Claude Nichols** et résolu **de lever** le huis clos à 21 h 12.

Proposition adoptée.

6. RETOUR SUR LES REPRÉSENTATIONS ET INTERVENTIONS DU PRÉFET

6.1. CONGRÈS DE L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC (UMQ)

Monsieur le préfet informe les membres que le Congrès de l'Union des municipalités du Québec (UMQ), qui a eu lieu du 9 au 11 mai derniers, fut constructif et intéressant.

6.2. AUTRES REPRÉSENTATIONS

Ce point est reporté à la fin de la présente séance si le temps le permet.

Monsieur Gilles Farand quitte son siège à 21 h 20.

7. RAPPORT DES COMITÉS DE LA MRC

7.1. COMITÉ DES RESSOURCES HUMAINES DU 12 AVRIL 2012

Monsieur Jean Lalonde, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

12-05-23-07

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité des ressources humaines du 12 avril 2012.

Proposition adoptée.

7.2. TABLE DES PRÉSIDENTS DE LA MRC DU 24 AVRIL 2012

Monsieur Robert Sauvé, président du comité, explique le compte rendu aux fins de dépôt.

Il informe aussi les membres que le mercredi 27 juin, avant la séance du conseil, il y aura une séance de travail qui débutera à 12 h. Une convocation sera envoyée à ce sujet.

7.3. COMITÉ « AVISEUR » EN SÉCURITÉ INCENDIE DU 27 AVRIL 2012

Monsieur Réal Boisvert, président du comité, explique le compte rendu aux fins de dépôt.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

7.4. COMITÉ DE SÉCURITÉ INCENDIE DU 18 MAI 2012

M. Réal Boisvert, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

12-05-23-08

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité de sécurité incendie du 18 mai 2012.

Proposition adoptée.

7.5. COMITÉ RÉGIONAL D'AMÉNAGEMENT ET D'ENVIRONNEMENT DU 2 MAI 2012

Madame Géraldine T. Quesnel, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

12-05-23-09

Il est proposé par monsieur **Normand Ménard**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité régional d'aménagement et d'environnement du 2 mai 2012.

Proposition adoptée.

7.5.1. ENTRETIEN DU COURS D'EAU QUANE

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien du cours d'eau Quane sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la demande de réactivation du projet d'entretien du cours d'eau Quane par la Ville de Vaudreuil-Dorion suite à l'annulation du projet en 2009 dû à des exigences du ministère des Transports du Québec (MTQ) trop onéreuses;

CONSIDÉRANT QUE le MTQ est prêt à réévaluer ses exigences;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité régional d'aménagement et d'environnement;

CONSIDÉRANT les résolutions CA 2007-06-110 et 08-12-10-24 pour octroyer un contrat à la firme BMI Experts-Conseils inc. pour surveiller les travaux d'entretien, obtenir les certificats et permis nécessaires, préparer les plans et devis, préparer les réunions de chantier et de riverains ainsi que toutes autres tâches inhérentes à la réalisation du mandat;

CONSIDÉRANT la résolution 09-01-14-12 pour procéder à des appels d'offres pour plusieurs cours d'eau, incluant le cours d'eau Quane;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de la situation de la firme BMI Experts-Conseils inc. en date du 30 avril 2012 sur la pertinence d'agir en 2012;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

12-05-23-10

Il est proposé par monsieur **Normand Ménard**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **d'octroyer** un contrat à la firme BMI Experts-Conseils inc. pour surveiller les travaux d'entretien, obtenir les certificats et permis nécessaires, préparer les plans et devis, préparer les réunions de chantier et de riverains ainsi que toutes autres tâches inhérentes à la réalisation du mandat et **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien du cours d'eau Quane (ville de Vaudreuil-Dorion).

Proposition adoptée.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

**7.5.2. COURS D'EAU SAINT-TÉLESPHORE : ABROGATION DU
RÈGLEMENT ET DE L'ACTE D'ACCORD**

CONSIDÉRANT la résolution 2012-03-11 de la municipalité de Saint-Télesphore demandant à la MRC d'abroger le règlement relatif au cours d'eau Saint-Télesphore et ses branches;

CONSIDÉRANT la recommandation du comité régional d'aménagement et d'environnement de procéder à l'abrogation du règlement relatif au cours d'eau Saint-Télesphore, branche no 1 (Règlement numéro 91) et l'abrogation de l'acte d'accord relatif au cours d'eau Saint-Télesphore, branche #1;

VU l'article 248 de la Loi sur les compétences municipales;

POUR CES MOTIFS,

12-05-23-11

Il est proposé par monsieur **Normand Ménard**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **d'abroger** le règlement relatif au cours d'eau Saint-Télesphore, branche no 1 (Règlement numéro 91) et l'acte d'accord relatif au cours d'eau Saint-Télesphore, branche #1.

Proposition adoptée.

**7.6. COMITÉ DE DIVERSIFICATION ET DE DÉVELOPPEMENT DU 4 MAI
2012**

M. Patrick Bousez, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

12-05-23-12

Il est proposé par madame **Patricia Domingos**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité de diversification et de développement du 4 mai 2012.

Proposition adoptée.

7.7. COMITÉ SUR LA POLITIQUE DE LA RURALITÉ DU 8 MAI 2012

Madame Aline Guillotte, présidente du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

12-05-23-13

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité sur la politique de la ruralité du 8 mai 2012.

Proposition adoptée.

**7.7.1. PACTE RURAL 2 : 10^E APPEL DE PROJETS : OCTROI DES
SUBVENTIONS**

CONSIDÉRANT la liste des projets soumis dans le cadre du Pacte rural 2 (2007-2014);

CONSIDÉRANT les recommandations du comité d'analyse suite à l'appel de projets se terminant le 15 avril 2012 (10^e appel de projets);

POUR CES MOTIFS,

12-05-23-14

Il est proposé par monsieur **Jean Lalonde**, appuyé par monsieur **Patrick Bousez** et résolu **d'approuver** les projets suivants aux fins de subvention dans le cadre du dixième (10^e) appel de projets du Pacte rural 2, selon les montants indiqués :



**Procès-verbal de conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges**

	DEMANDEUR	TITRE DU PROJET	MONTANT OCTROYÉ (\$)
1	Agroparc Pont-Château	Consolidation de la gouvernance et du développement équestre	32 760 \$ *
2	Autour de nous	Mission de développement culturel entre la commune de Céret et la région de Vaudreuil-Soulanges : <i>Le pouvoir d'une opportunité culturelle régionale</i>	5 000 \$
3	Centre multisports Vaudreuil-Soulanges	Projet culturel : <i>En région de connaissance</i>	24 500 \$
4	COBAVER-VS	Caractérisation environnementale, éducation et sensibilisation dans les bassins versants agricoles	28 800 \$ *
5	MRC / CLD	Accessibilité à l'Internet haute vitesse en milieu rural : mise en œuvre d'une stratégie de déploiement (remboursable)	11 000 \$
6	Municipalité de Sainte-Marthe	Démarche de planification stratégique	10 000 \$
7	Municipalité de Très-Saint-Rédempteur	Aménagement de l'ancienne église de Très-Saint-Rédempteur en centre socioculturel	50 000 \$ *
8	Ville de Coteau-du-Lac (fiduciaire) et municipalité de Rigaud	Marguerite invite la population au Marché champêtre	6 750 \$
TOTAL DES PROJETS ACCEPTÉS			168 810 \$

Proposition adoptée.

7.8. COMITÉ DES BÂTIMENTS ET DES INFRASTRUCTURES DU 17 MAI 2012

Monsieur Marc-André Léger, président du comité, explique le compte rendu aux fins d'adoption.

12-05-23-15

Il est proposé par madame **Valérie Kirkman**, appuyé par monsieur **Jean Lalonde** et résolu **d'adopter** le compte rendu du comité des bâtiments et des infrastructures du 17 mai 2012.

Proposition adoptée.

8. PÔLE INSTITUTIONNEL RÉGIONAL

8.1. STATUT DU DOSSIER

Ce point est reporté à une séance ultérieure.



9. PLAN INTÉGRÉ DE DÉVELOPPEMENT ET D'AMÉNAGEMENT

9.1. STATUT DU DOSSIER

Monsieur le directeur général adjoint informe les membres du statut du dossier du plan intégré de développement et d'aménagement.

9.2. PRÉSENTATION ET ADOPTION DU PROJET DE VISION ET DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES

CONSIDÉRANT l'élaboration du Plan intégré de développement et d'aménagement (PMAD);

CONSIDÉRANT QUE le comité d'orientation du PMAD a élaboré un projet d'énoncé de vision stratégique de développement et une proposition d'orientations stratégiques de la vision 2032;

CONSIDÉRANT QUE le projet d'énoncé de vision stratégique de développement et la proposition d'orientations stratégiques de la vision 2032 a été présenté au comité administratif du 9 mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a retenu de soumettre le projet d'énoncé de vision stratégique de développement et la proposition d'orientations stratégiques de la vision 2032 à une consultation publique;

POUR CES MOTIFS,

12-05-23-16

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Guy Pilon** et résolu **d'adopter** le projet d'énoncé de vision stratégique de développement et la proposition d'orientations stratégiques de la vision 2032 aux fins de soumettre ces projets à une consultation publique.

Proposition adoptée.

Monsieur Jean Lalonde quitte son siège à 21 h 45.

10. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

10.1. GESTION FINANCIÈRE ET ADMINISTRATIVE

10.1.1. ENTÉRINEMENT DES LISTES ADOPTÉES PAR LE COMITÉ ADMINISTRATIF DES COMPTES PAYÉS, À PAYER ET DES DÉPÔTS DIRECTS

12-05-23-17

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'adopter** la liste MRC 12-05-23.

Proposition adoptée.

« Je, soussigné, Guy-Lin Beaudoin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie sous mon serment d'office que la MRC possède les fonds nécessaires pour honorer les dépenses prévues à la liste MRC 12-05-23, le tout en fonction du budget adopté ».



Guy-Lin Beaudoin

10.2. RAPPORT DU DIRECTEUR GÉNÉRAL SUR L'ÉTAT DES FINANCES

Monsieur le directeur général dépose le rapport sur l'état des finances en date du 16 mai 2012.



10.3. BINGO DE LA PRESQU'ÎLE : DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE ET DE CAUTIONNEMENT

12-05-23-18

Il est proposé par monsieur **Mario Cadieux**, appuyé par monsieur **G. Michael Elliott** et résolu **de cautionner** l'organisme Bingo de la Presqu'île pour un montant de quarante-neuf-mille-neuf-cent-quatre-vingt-dix-neuf dollars (49 999 \$) sur une période de trois (3) ans auprès de la Caisse Desjardins de Vaudreuil-Soulanges et **d'accorder** une aide financière d'un montant de quinze-mille dollars (15 000 \$) pour une (1) année qui sera pris à même le surplus accumulé non réservé.

Proposition adoptée.

Cette aide financière est attachée à des normes qui devront être assouplies par l'organisme et qui seront négociées par les représentants de la MRC.

10.4. GREFFE ET LÉGISLATION

10.4.1. NOMINATION DES VÉRIFICATEURS

10.4.1.1. SIÈGE SOCIAL

12-05-23-19

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **de nommer** madame Jocelyne Poirier, de la firme Goudreau Poirier inc., en tant que vérificatrice pour l'année financière 2012 pour la MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

10.4.1.2. COUR MUNICIPALE RÉGIONALE

12-05-23-20

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **de nommer** madame Jocelyne Poirier, de la firme Goudreau Poirier inc., en tant que vérificatrice pour l'année financière 2012 pour la cour municipale régionale de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

10.4.2. RÈGLEMENT NUMÉRO 205-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 205 ET LE RÈGLEMENT NUMÉRO 192 – RÈGLEMENT FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 160 : ADOPTION

Une demande de dispense de lecture a été faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du Règlement numéro 205-1 a été remise aux membres du conseil selon les délais prescrits par la loi. Les membres acceptent la dispense de lecture.

RÈGLEMENT NUMÉRO 205-1 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 205 ET LE RÈGLEMENT NUMÉRO 192 – RÈGLEMENT FIXANT LA RÉMUNÉRATION DES ÉLUS ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 160

ATTENDU que la rémunération de base des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges est prescrite par le Règlement numéro 192;

ATTENDU que la rémunération de base des membres du conseil de la Municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges est prescrite par le Règlement numéro 205;

ATTENDU qu'il y a lieu de modifier certaines rémunérations;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

ATTENDU qu'en vertu de la *Loi sur le traitement des élus municipaux* (L.R.Q., ch. T-11.001), le conseil d'une municipalité régionale de comté peut, par règlement, adopter et modifier un tel règlement en tout ou en partie;

ATTENDU que la *Loi sur le traitement des élus municipaux* exige que le projet de règlement soit présenté lors d'une séance du conseil par le membre qui donne l'avis de motion;

ATTENDU qu'un avis de motion et la présentation d'un projet de règlement ont été dûment donnés à la séance ordinaire du conseil tenue le 28 mars 2012 par monsieur Marc Roy;

ATTENDU QU'un avis public a été donné le 5 avril 2012 par le secrétaire-trésorier, résumant le contenu du projet de règlement et indiquant le lieu, la date et l'heure de la séance où le règlement doit être adopté, laquelle séance ne doit pas être tenue avant le vingt-et-unième (21^e) jour après la publication de cet avis public;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Normand Ménard**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu, le préfet ayant exprimé un vote favorable tel qu'exigé par l'article 2 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, **que** le présent règlement **soit et est** adopté et **qu'il** soit statué par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1

L'article 1 du Règlement numéro 205 modifiant l'article 1.1.1 du Règlement numéro 192 est à nouveau modifié en remplaçant le chiffre 40 000 \$ (quarante-mille dollars) par le chiffre 63 000 \$ (soixante-trois-mille dollars).

ARTICLE 2

L'article 2.1 du Règlement numéro 192 est modifié en remplaçant le chiffre 6 000\$ (six-mille dollars) par le chiffre 16 000 \$ (seize-mille dollars).

ARTICLE 3

Le présent règlement rétroagit au 1^{er} janvier 2012.

ARTICLE 4

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ROBERT SAUVÉ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Proposition adoptée.

**10.4.3. CONSTRUCTION D'UN ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION :
ADJUDICATION DU CONTRAT**

CONSIDÉRANT la mise en œuvre des plans de gestion des matières résiduelles (PGMR);

CONSIDÉRANT QUE le conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges a retenu l'implantation de quatre (4) écocentres sur le territoire de la MRC, résolution numéro 09-04-22-23;



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la construction d'un écocentre dans la ville de Vaudreuil-Dorion;

VU l'article 935 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT l'appel d'offres public publié le 19 avril 2012;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues le 11 mai 2012;

CONSIDÉRANT QUE le plus bas soumissionnaire conforme est la firme Charex inc., conformément à l'analyse effectuée par la firme Genivar;

CONSIDÉRANT l'approbation du Règlement d'emprunt numéro 218 décrétant l'exécution des travaux de construction et d'aménagement d'un écocentre situé sur le territoire de Vaudreuil-Dorion;

POUR CES MOTIFS,

12-05-23-22

Il est proposé par monsieur **Guy Pilon**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'adjuger** le contrat de construction de l'écocentre à Vaudreuil-Dorion à la firme *Charex inc.* pour un montant de deux-millions-cinquante-huit-mille-sept-cent-soixante-dix-huit dollars et soixante-quatre cents (2 058 778,64 \$) incluant les taxes, conditionnellement à l'approbation du Règlement d'emprunt numéro 218 par le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire et, par la suite, **d'autoriser** le préfet et le directeur général à signer le contrat.

Proposition adoptée.

**10.4.4. RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 218 DÉCRÉTANT
L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE CONSTRUCTION ET
D'AMÉNAGEMENT D'UN ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-DORION**

10.4.4.1. RÉSOLUTION D'ADOPTION

12-05-23-23

Il est proposé par monsieur **Marc-André Léger**, appuyé par monsieur **Mario Cadieux** et résolu **d'adopter** le Règlement d'emprunt numéro 218 décrétant l'exécution des travaux de construction et d'aménagement d'un écocentre à Vaudreuil-Dorion, d'une dépense et d'un emprunt de deux-millions-deux-cent-trente-neuf-mille-cent-soixante-quatorze dollars (2 239 174 \$).

Proposition adoptée.

10.4.4.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT

L'avis donné le 9 mai 2012 par le secrétaire-trésorier, conformément à l'article 445 du Code municipal, a été reçu par les membres du conseil. Ils en acceptent les termes.

Une copie du Règlement numéro 218 a été remise aux membres du conseil selon les délais prescrits par la loi. Les membres acceptent la dispense de lecture.

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT DÉCRÉTANT L'EXÉCUTION DES TRAVAUX DE
CONSTRUCTION ET D'AMÉNAGEMENT D'UN L'ÉCOCENTRE À VAUDREUIL-
DORION, D'UNE DÉPENSE ET D'UN EMPRUNT DE 2 239 174 \$**

RÈGLEMENT NUMÉRO 218

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopté, le 5 février 2007, en vertu des articles 678.0.2.1 et suivants du Code municipal du Québec (L.R.Q., c. C-27.1), le Règlement numéro 188 « Règlement concernant la déclaration de compétence partielle relativement au domaine de la gestion des matières



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

résiduelles » afin de déclarer sa compétence relativement à tout le domaine de la gestion des matières résiduelles à l'exclusion de la collecte, du transport et de l'élimination des matières résiduelles non dangereuses d'origine domestique;

ATTENDU QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a adopté, le 22 août 2007, le « Règlement numéro 188-1 modifiant le Règlement de déclaration de compétence numéro 188 pour ajouter l'élimination des déchets domestiques et la réglementation et la mise en œuvre des plans de gestion »;

ATTENDU QUE ce dernier règlement, tel qu'en fait état son titre, ajoute à la compétence de la MRC prévue au Règlement 188 l'élimination des déchets domestiques, la réglementation et la mise en œuvre des plans de gestion applicables à son territoire;

ATTENDU QUE ce Règlement 188-1 exclut spécifiquement des compétences de la MRC la collecte et le transport des matières résiduelles non dangereuses d'origine domestique ainsi que l'octroi par les municipalités locales des contrats d'élimination de ces matières à une installation d'élimination établie avant l'entrée en vigueur des plans de gestion applicable au territoire;

ATTENDU QUE des écocentres s'inscrivent dans le processus de la mise en œuvre de la politique québécoise de gestion des matières résiduelles et des plans de gestion élaborés par la Communauté métropolitaine de Montréal et par la MRC;

ATTENDU QUE la réalisation des projets d'écocentres est admissible à une subvention dans le cadre du programme d'aide financière du gouvernement « Fonds de stimulation des infrastructures (FSI) » et qu'une demande de subvention a été déposée à cette fin et obtenue en date du 15 septembre 2010;

ATTENDU QUE la réalisation des projets d'écocentres est admissible à une subvention dans le cadre du programme d'aide financière du gouvernement (PIQM), qu'une demande de subvention a été déposée à cette fin et est en traitement;

ATTENDU QU'un premier écocentre sera construit dans la ville de Vaudreuil-Dorion;

ATTENDU l'approbation du ministère pour le Règlement d'emprunt numéro 212 pour l'achat du terrain sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion;

ATTENDU l'achat des terrains en date du 9 avril 2011 par acte notarié;

ATTENDU l'ouverture de l'appel d'offres public pour la construction de l'écocentre en date du 11 mai 2012;

ATTENDU l'avis donné par le secrétaire-trésorier conformément à l'article 445 du Code municipal en date du 9 mai 2012;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Marc-André Léger**, appuyé par monsieur **Mario Cadieux** et résolu qu'un règlement portant le numéro 218 soit et est adopté et qu'il soit statué et décrété par ce règlement comme suit :

ARTICLE 1

Le conseil est autorisé à réaliser un (1) écocentre dans les limites de son territoire, soit sur le territoire de la ville de Vaudreuil-Dorion, le tout tel que plus amplement détaillé au devis d'appel d'offres de la firme *Charex inc.* et au tableau synthèse préparé par la directrice des opérations daté du 16 mai 2012, joints en

12-05-23-24



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

liasse au présent règlement en annexe « A » et « B » pour en faire partie intégrante.

ARTICLE 2

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de deux-millions-deux-cent-trente-neuf-mille-cent-soixante-quatorze dollars (2 239 174 \$) aux fins du présent règlement.

ARTICLE 3

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues au présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de deux-millions-deux-cent-trente-neuf-mille-cent-soixante-quatorze dollars (2 239 174 \$) sur une période de dix (10) ans.

ARTICLE 4

Les dépenses engagées relativement aux intérêts et le remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt sont répartis entre les municipalités dont le territoire fait partie de celui de la municipalité régionale de comté proportionnellement au nombre d'unités de logement par municipalité par rapport au nombre total d'unités de logement des municipalités dont le territoire fait partie de la municipalité régionale de comté, le tout conformément au sommaire du rôle d'évaluation en vigueur chaque année dans chacune d'elles.

ARTICLE 5

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement soit plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

ARTICLE 6

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute contribution ou subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense par le présent règlement. Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de la dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention lorsqu'il s'agit d'une diminution du terme décrété au présent règlement.

ARTICLE 7

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la Loi.

ROBERT SAUVÉ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN,
Directeur général et
secrétaire-trésorier

Les annexes A et B sont parties intégrantes du présent règlement.

Proposition adoptée.



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté
de Vaudreuil-Soulanges

10.4.5. COURS D'EAU : ADJUDICATION DES CONTRATS

10.4.5.1. ENTRETIEN DU COURS D'EAU DU 5^E RANG

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la demande d'entretien du cours d'eau 5e Rang;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 12-02-08-08 autorisant la MRC à demander des soumissions pour les travaux d'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues, le tout exécuté le 14 mai 2012, suite à l'appel d'offres sur invitation en date du 18 avril 2012 pour le projet d'entretien du cours d'eau 5e Rang;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la conformité du soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste 02 46002 419;

POUR CES MOTIFS,

12-05-23-25

Il est proposé par madame **Gaëtane Legault**, appuyé par madame **Géraldine T. Quesnel** et résolu **d'adjuger** le contrat relatif aux travaux d'entretien du cours d'eau 5^e Rang à la compagnie *Béton Laurier inc.* pour un montant total de cinquante-huit-mille-cinq-cent-quatre-vingt-sept dollars et vingt-quatre cents (58 587,24 \$) incluant les taxes applicables et **d'affecter** la dépense au poste budgétaire numéro 02 46002 419 et au bassin.

Proposition adoptée.

10.4.5.2. ENTRETIEN DU COURS D'EAU BRANCHE 6 DU DOMAINE

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la demande d'entretien du cours d'eau branche 6 du Domaine;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 12-02-08-08 autorisant la MRC à demander des soumissions pour les travaux d'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues, le tout exécuté le 14 mai 2012, suite à l'appel d'offres sur invitation en date du 18 avril 2012 pour le projet d'entretien du cours d'eau branche 6 du Domaine;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la conformité du soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste 02 46002 419;

POUR CES MOTIFS,

12-05-23-26

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par madame **Aline Guillotte** et résolu **d'adjuger** le contrat relatif aux travaux d'entretien du cours d'eau branche 6 du Domaine à la compagnie *Alide Bergeron et Fils Itée* pour un montant total de cinquante-deux-mille-cent-soixante-sept dollars et quatre-vingt-seize cents (52 167,96 \$) incluant les taxes applicables et **d'affecter** la dépense au poste budgétaire numéro 02 46002 419 et au bassin.

Proposition adoptée.



10.4.5.3. ENTRETIEN DU COURS D'EAU MONTÉE CHOISY

CONSIDÉRANT la politique relative à la gestion des cours d'eau en vigueur dans la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la demande d'entretien du cours d'eau Montée Choisy;

CONSIDÉRANT la résolution numéro CA 12-02-08-08 autorisant la MRC à demander des soumissions pour les travaux d'entretien de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT l'ouverture des soumissions reçues, le tout exécuté le 14 mai 2012, suite à l'appel d'offres sur invitation en date du 18 avril 2012 pour le projet d'entretien du cours d'eau Montée Choisy;

CONSIDÉRANT l'analyse des soumissions et la conformité du soumissionnaire;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste 02 46002 419;

POUR CES MOTIFS,

12-05-23-27

Il est proposé par monsieur **G. Michael Elliott**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu **d'adjuger** le contrat relatif aux travaux d'entretien du cours d'eau Montée Choisy à la compagnie *Béton Laurier inc.* pour un montant total de quarante-quatre-mille-deux-cent-quatre-vingt-quinze dollars et deux cents (44 295,02 \$) incluant les taxes applicables et **d'affecter** la dépense au poste budgétaire numéro 02 46002 419 et au bassin.

Proposition adoptée.

10.4.6. COURS D'EAU : AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION OU PUBLIC

AUTORISATION DE PROCÉDER À DES APPELS D'OFFRES PUBLICS POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien des cours d'eau Rodrigue et Branche 11 du cours d'eau Pont Pigeon sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT la résolution 12-04-25-12 autorisant l'administration de la MRC à procéder à un appel d'offres sur invitation pour la Branche 11 du cours d'eau Pont Pigeon;

CONSIDÉRANT la réanalyse du dossier du cours d'eau Pont Pigeon;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

12-05-23-28

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Normand Ménard** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à des appels d'offres publics pour les travaux d'entretien des cours d'eau suivants :

- Cours d'eau Rodrigue (municipalité de Saint-Clet);
- Branche 11 du cours d'eau Pont Pigeon (municipalité de Saint-Polycarpe), en remplaçant la résolution 12-04-25-12 pour la partie touchant ce cours d'eau.

Proposition adoptée.



**AUTORISATION DE PROCÉDER À UN APPEL D'OFFRES SUR INVITATION
POUR DES TRAVAUX D'ENTRETIEN DE COURS D'EAU**

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de procéder aux travaux d'entretien du cours d'eau Chevrier sur le territoire de la MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Claude Pilon**, appuyé par monsieur **Normand Ménard** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel d'offres sur invitation pour les travaux d'entretien du cours d'eau Chevrier (municipalités de Rivière-Beaudette et de Saint-Polycarpe).

Proposition adoptée.

**10.4.7. RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX (RDD) : AUTORISATION
D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC**

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR);

CONSIDÉRANT QUE l'écocentre de Vaudreuil-Dorion ne sera pas en opération à l'automne 2012;

CONSIDÉRANT l'adoption par le conseil de la résolution 12-04-25-24 autorisant de faire des collectes de résidus domestiques dangereux (RDD) pour l'année 2012;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par madame **Géraldine T. Quesnel** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à l'appel d'offres public pour la collecte itinérante, le transport et la disposition des résidus domestiques dangereux (RDD) 2012.

Proposition adoptée.

10.4.8. FEUILLES D'AUTOMNE

**10.4.8.1. RÈGLEMENT NUMÉRO 188-2 : AVIS DE MOTION ET
PRÉSENTATION DU RÈGLEMENT**

AVIS de motion est par la présente donné par madame **Patricia Domingos** qu'à une séance subséquente du conseil de la MRC de Vaudreuil-Soulanges, il sera proposé l'adoption d'un règlement intitulé « **Règlement numéro 188-2 modifiant les Règlements de déclaration de compétence numéros 188 et 188-1** ».

Une demande de dispense de lecture est faite en même temps que l'avis de motion. Une copie du Règlement numéro 188-2 a été remise aux membres du conseil selon les délais prescrits par la loi.

10.4.8.2. CONTRAT AVEC TRANSPORT ROLLAND CHAPERON : SUIVI

CONSIDÉRANT QUE le conseil a retenu les recommandations du comité régional d'aménagement et d'environnement du 4 avril 2012 à l'effet de poursuivre le même service de collecte de feuilles d'automne qu'en 2011, d'offrir aux municipalités la gestion du service pour une période temporaire de deux (2) ans et d'utiliser des sacs de papier à cet effet;

12-05-23-29

12-05-23-30



Procès-verbal du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Vaudreuil-Soulanges

CONSIDÉRANT la consultation de la MRC auprès des municipalités locales pour le service de la collecte de feuilles d'automne pour l'année 2012 et 2013;

CONSIDÉRANT QUE les municipalités suivantes, soient la ville d'Hudson, la ville de L'Île-Perrot, la ville de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, la ville de Pincourt, la municipalité de Rigaud, la municipalité de Sainte-Justine-de-Newton, la municipalité de Saint-Télesphore et la ville de Vaudreuil-Dorion vont, pour une période temporaire de deux (2) ans, procéder au service de la collecte des feuilles d'automne sans la MRC en fournissant un service au moins équivalent à celui que fournit actuellement la MRC;

CONSIDÉRANT QUE la MRC doit aviser la firme Transport Rolland Chaperon inc. au moins quatre-vingt-dix (90) jours avant le début prévu du service de collecte des feuilles d'automne, soit le 18 juillet 2012, dans le cas où la MRC se prévaut de l'une de ses options de renouvellement;

CONSIDÉRANT QUE les crédits budgétaires sont disponibles au poste 02 45212 446;

POUR CES MOTIFS,

12-05-23-31

Il est proposé par monsieur **Normand Ménard**, appuyé par monsieur **Yvon Bériault** et résolu **d'autoriser** les représentants de la MRC à négocier l'option de renouvellement du contrat avec la firme *Transport Rolland Chaperon inc.* pour la collecte de feuilles d'automne pour la période du 17 octobre au 26 novembre 2012.

Proposition adoptée.

10.4.8.3. AUTORISATION D'ALLER EN APPEL D'OFFRES PUBLIC

CONSIDÉRANT la mise en œuvre du plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) et du plan métropolitain de gestion des matières résiduelles (PMGMR);

CONSIDÉRANT QUE les négociations avec la firme Transport Rolland Chaperon inc. n'ont pas été concluantes;

CONSIDÉRANT les dispositions de l'article 438 du Code municipal;

POUR CES MOTIFS,

12-05-23-32

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par monsieur **Claude Pilon** et résolu **d'autoriser** l'administration de la MRC de Vaudreuil-Soulanges à procéder à un appel d'offres public pour la collecte de feuilles d'automne 2012 et 2013.

Proposition adoptée.

10.4.9. CONSEIL DU BASSIN VERSANT DE LA RÉGION DE VAUDREUIL-SOULANGES (COBAVER V-S) : AVIS D'ÉLECTION

Ce point est transféré à la prochaine séance du comité administratif du mois de juin.

11. COMMUNICATIONS

Monsieur le directeur général remet à tous les membres le document « Réalisations 2011 – Grandir ensemble » de la MRC.



12-05-23-33

12. RESSOURCES HUMAINES

12.1. EMBAUCHE PAR INTÉRIM D'UNE DIRECTRICE DES RESSOURCES HUMAINES ET DES COMMUNICATIONS

Le directeur général revient sur les événements des dernières semaines.

Il est proposé par madame **Géraldine T. Quesnel**, appuyé par monsieur **Marc Roy** et résolu **d'entériner** la fin de la période de probation de madame Liliane Arnold à titre de directrice des ressources humaines et des communications par intérim.

Proposition adoptée.

13. SÉCURITÉ

13.1. SÉCURITÉ PUBLIQUE

13.1.1. PREMIER FORUM RÉGIONAL SUR LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

Monsieur Yvan Cardinal, président du comité de sécurité publique, rappelle aux membres la tenue du premier Forum régional sur la sécurité publique qui se tiendra le 31 mai prochain au Centre communautaire Paul-Émile-Lépine, à L'Île-Perrot. La présence des représentants des municipalités est importante.

13.2. SÉCURITÉ INCENDIE

Aucun sujet traité.

13.3. SÉCURITÉ CIVILE

Aucun sujet traité.

14. COUR MUNICIPALE

Aucun sujet traité.

15. ENVIRONNEMENT

15.1. COURS D'EAU

Aucun sujet traité.

15.2. MATIÈRES RÉSIDUELLES

Aucun sujet traité.

15.3. PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

Aucun sujet traité.

16. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

16.1. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

16.1.1. AVIS DE CONFORMITÉ

Aucun sujet traité.

16.2. TERRAINS DEMANDÉS AUX MUNICIPALITÉS À TITRE GRATUIT PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION, DU LOISIR ET DU SPORT POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉCOLE

Ce point sera transféré à la prochaine séance du comité administratif de juin pour analyse et suivi en fonction des commentaires émis par les membres du conseil.



17. DÉVELOPPEMENT

17.1. PROMOTION ET DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Aucun sujet traité.

17.2. DÉVELOPPEMENT SOCIAL

Aucun sujet traité.

18. CULTURE

Aucun sujet traité.

19. AFFAIRES NOUVELLES

19.1. DEMANDE À LA SOCIÉTÉ DE L'HABITATION DU QUÉBEC (SHQ) : MODIFICATION DES PARAMÈTRES DU PROGRAMME RÉNOVILLAGE ET DU PROGRAMME DE RÉPARATIONS D'URGENCE (PRU) : DEMANDE D'APPUI

Ce point est transféré à la prochaine séance du comité administratif.

19.2. TABLE DE CONCERTATION RÉGIONALE DU CONSEIL DU PATRIMOINE RELIGIEUX DU QUÉBEC : NOMINATION

Ce point est transféré à la prochaine séance du comité administratif.

20. RAPPORT DES ÉLUS

Aucun sujet traité.

21. PÉRIODE DE QUESTIONS ALLOUÉE AUX CITOYENS

Monsieur Crevier demande quels sont les points qui ont été discutés en huis clos un peu plus tôt dans la séance. Monsieur le directeur général lui répond qu'il s'agissait de l'écocentre de Vaudreuil-Dorion ainsi que d'une stratégie ministérielle qui n'était point à l'ordre du jour de la séance d'aujourd'hui.

22. CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par monsieur **Marc Roy**, appuyé par monsieur **Jean-Pierre Daoust** et résolu que la séance soit levée à 22 h 12.

Proposition adoptée.

ROBERT SAUVÉ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général
et secrétaire-trésorier

12-05-23-34